



CITIBANK CANADA

Bâle III - Pilier 3

Au 31 décembre, 2025

100
YEARS IN
CANADA

Table des matières

1. Champ d'application	1
Divulgations qualitatives	1
2. Structure du capital	2
Divulgations qualitatives	2
Divulgations quantitatives	2
3. Adéquation des fonds propres	3
Divulgations qualitatives	3
Divulgations quantitatives	5
4. Risque de crédit – Divulgations générales applicables à toutes les banques	5
Divulgations qualitatives	5
Divulgations quantitatives	9
5. Risque de crédit – Divulgations pour les portefeuilles assujettis à l'approche normalisée et aux pondérations de risque réglementaires dans les approches fondées sur les notations internes (NI).....	14
6. Atténuation du risque de crédit	15
Divulgations qualitatives	15
Divulgations quantitatives	16
7. Divulgations générales pour les expositions liées au risque de crédit de contrepartie	17
Divulgations qualitatives	17
Divulgations quantitatives	17
8. Titrisation	18
9. Risque de liquidité.....	19
Divulgations qualitatives	19
Divulgations quantitatives	20
10. Risque de marché – Divulgations pour les banques utilisant l'approche normalisée FRTB pour les portefeuilles de négociation	21
Divulgations qualitatives	21
Divulgations quantitatives	25
11. Risque opérationnel	26
12. Actions – Divulgence pour les positions du portefeuille bancaire	30
13. Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire	30
Divulgations qualitatives	30
Divulgations quantitatives	31

Table des matières

14. Rémunération.....31

 Introduction31

 Gouvernance.....31

 Philosophie de rémunération de Citi32

 Haute direction et autres preneurs de risques importants33

 Conception et structure de la rémunération33

 Divulgations quantitatives37

1. Champ d'application

Divulgations qualitatives

Le présent document porte sur les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier de Bâle III pour Citibank Canada (la « Banque ») et l'ensemble de ses filiales. Les exigences relatives à la consolidation aux fins de la comptabilité ou de la réglementation sont les mêmes. Toutes les opérations et tous les soldes interentreprises ont été éliminés. Il n'existe aucune restriction interne précise concernant le transfert de fonds ou de fonds propres réglementaires des filiales de la Banque, si ce n'est qu'il faut obtenir les approbations nécessaires du Conseil d'administration ou des membres de la direction des entités pertinentes, ou des deux, avant d'effectuer tout changement.

La Banque est une sous-filiale en propriété exclusive de Citibank N.A., et elle est autorisée à exploiter une banque au Canada avec tous les pouvoirs bancaires prévus par la Loi sur les banques en tant que filiale d'une banque étrangère. La société mère immédiate de la Banque est Citibank Overseas Investment Corporation, et la société mère ultime est Citigroup Inc. Citibank Canada a été classée dans la catégorie II SMSB par le BSIF.

Les divulgations suivantes ont été préparées dans le seul but d'expliquer les éléments sur lesquels la Banque s'est fondée pour préparer et divulguer les renseignements relatifs aux exigences en matière de fonds propres, à la gestion de certains risques et à la rémunération de la haute direction. Les divulgations ne constituent en rien des états financiers, et elles ne doivent pas servir à prendre des décisions de placement ou à se former un jugement sur la Banque ou ses sociétés liées, Citigroup Inc. et Citibank, N.A. Sauf indication contraire, les renseignements financiers exprimés en dollars canadiens ont été arrondis au millier de dollars le plus près.

L'information financière supplémentaire publiée peut être consultée dans les données financières du BSIF pour les banques.

Site Web : (<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/donnees-formulaires/donnees-financieres/donnees-financieres-banques>).

2. Structure du capital

Divulgations qualitatives

Le capital réglementaire de la Banque est principalement composé de fonds de catégorie 1 incluant des actions ordinaires, des réserves et des bénéfices non distribués (rajustés pour éliminer certains profits et pertes liés aux fluctuations du propre écart de crédit de la Banque) et des ajustements réglementaires. Les fonds propres de catégorie 2 de la Banque comprennent une part admissible de la réserve pour pertes sur créances irrécouvrables des étapes 1 et 2.

Divulgations quantitatives

Voici un résumé des fonds propres réglementaires de la Banque au 31 décembre : (en milliers)

	2025	2024
Actions ordinaires (sans valeur nominale; nombre autorisé illimité; 17 003 actions émises (2024 – 17 003 actions émises))	428 833	428 833
Réserves admissibles	10 080	10 080
Bénéfices non distribués	327 221	235 812
<u>Moins :</u>		
Gain/(perte) net(te) cumulé(e) de juste valeur après impôt découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'institution, y compris l'ajustement de l'évaluation de débit sur les instruments dérivés	(132)	(348)
Cumul des autres éléments du résultat global aux fins des fonds propres	1 075	2 736
Fonds propres bruts de catégorie 1	767 341	677 809
<u>Déductions des fonds propres de catégorie 1</u>		
Logiciels incorporels (nets du passif en sursis d'impôt)	-	-
Actifs d'impôt différé, excluant ceux découlant de différences temporaires (nets du passif d'impôt différé admissible)	13 003	7 023
Fonds propres bruts de catégorie 1 rajustés	754 338	670 786
Fonds propres de catégorie 2 : Provision admissible des étapes 1 et 2	21 425	9 533
Total des fonds propres admissibles	775 763	680 319

En 2025, un dividende de 48,8 millions de dollars (2024 – 93,9 millions de dollars) a été versé aux actionnaires.

3. Adéquation des fonds propres

Divulgations qualitatives

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Banque a adopté les nouvelles lignes directrices du BSIF, qui sont fondées sur « *Bâle III : Cadre réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des banques et des systèmes bancaires – décembre 2010 (révisé en juin 2011)* », connu sous le nom de Bâle III, publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »). De concert avec « *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* », ces accords décrivent les réformes élaborées par le Comité de Bâle pour renforcer les règles internationales en matière de fonds propres et de liquidité, dans le but d'accroître la résilience du secteur bancaire.

Le CBCB a instauré une réforme de Bâle III par l'entremise des changements réglementaires apportés au cours des dernières années, et conçus pour corriger les lacunes des banques en matière de résilience qui ont été mises au jour pendant la crise financière. La réforme finale de Bâle III, publiée en décembre 2017, visait à accroître la crédibilité du calcul des actifs pondérés en fonction des risques (« APR ») et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des banques, ce qui comprenait des changements relatifs aux dispositifs du risque de crédit, du risque d'exploitation, du ratio d'endettement (« RE ») et du rajustement de la valeur du crédit (« RVC »). Les changements relatifs au RVC sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. Le nouveau dispositif de RE est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le CBCB a également émis une ligne directrice finale concernant une approche standard visant à évaluer l'exposition au risque de crédit de contrepartie, comprenant une approche intégrale non modélisée permettant d'évaluer le risque de crédit de contrepartie associé aux instruments dérivés de gré à gré, aux instruments dérivés cotés en bourse et aux opérations de règlement à long terme. La nouvelle approche standard du risque de crédit de contrepartie (« AS-RCC ») remplace la méthode d'évaluation du risque courant (« MERC ») et la méthode standard (« MS ») dans le cadre du dispositif d'adéquation des fonds propres. La méthodologie de l'AS-RCC a été finalisée en avril 2014 et mise en œuvre le 1^{er} janvier 2019 par le BSIF. De plus, conformément aux lignes directrices du BSIF, la banque est passée à la méthode normalisée dans le cadre de l'examen fondamental du portefeuille de négociation (« FRTB SA ») le 1^{er} janvier 2024 pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (« APR ») et leur risque de marché.

Les ratios de fonds propres de la Banque selon les règles de Bâle III ont été calculés à l'aide de l'approche standard intégrale.

Les niveaux de fonds propres des banques canadiennes sont réglementés par les lignes directrices susmentionnées. Les fonds propres réglementaires sont répartis dans les catégories suivantes : Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (« CET1 »), catégorie 1 et le total des fonds propres. Les fonds propres de catégorie 1 sont principalement composés des éléments les plus durables du capital, et ils sont constitués essentiellement d'actions ordinaires, de réserves et de bénéfices non distribués. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent une part admissible de la réserve collective totale pour pertes sur créances irrécouvrables. Le capital total est défini comme le total des fonds propres de catégorie 1 et 2, moins certaines déductions prévues par le BSIF.

La Banque a mis en place un processus de gestion des fonds propres qui permet d'estimer, de déployer et de surveiller ses fonds propres disponibles et d'en évaluer l'adéquation. Ce processus de gestion des fonds propres vise plusieurs objectifs : dépasser les exigences réglementaires et maintenir une structure de capital efficiente qui assure un juste équilibre entre d'excellents ratios de fonds propres et un rendement satisfaisant pour les actionnaires de la Banque.

Les principaux ratios de fonds propres de la Banque sont conservés quotidiennement à des niveaux appropriés, conformément aux lignes directrices du BSIF. La Banque a dépassé ces exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long de 2025 et de 2024. Le Conseil d'administration de la Banque (le « Conseil ») examine ces ratios tous les trimestres.

Pour calculer les ratios réglementaires, on divise les fonds propres de CET1, de catégorie 1 et le capital total par les actifs pondérés en fonction des risques (« APR »). Le calcul des risques pondérés est défini par les règles édictées par le BSIF relativement aux expositions au bilan et hors bilan, et il inclut des montants pour l'exposition au risque de marché associée au portefeuille de négociation de la Banque et l'exposition au risque opérationnel associée au risque de perte découlant de l'insuffisance ou de la défaillance des processus internes ou des systèmes, des employés ou encore d'événements externes.

En outre, le BSIF établit officiellement des minimums de fonds propres fondés sur les risques pour les institutions de dépôts. Ces minimums s'établissent actuellement à un ratio de 7,0 % pour les CET1 (2024 – 7,0 %), à un ratio de 8,5 % pour les fonds propres de catégorie 1 (2024 – 8,5 %) et à un ratio de 10,5 % pour le total des fonds propres (2024 – 10,5 %). En plus des ratios applicables aux fonds propres de catégorie 1 et au total des fonds propres, les banques canadiennes doivent s'assurer que leur ratio de levier financier, qui est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale, est supérieur au niveau minimal. Le calcul de l'exposition totale est déterminé par des règles prescrites par le BSIF et comprend les expositions au bilan, les expositions aux instruments dérivés, les expositions aux cessions temporaires de titres et d'autres expositions hors bilan. Le ratio de levier minimal pour la Banque est de 4 % (2024 – 4 %).

Dans son cadre de gestion des fonds propres, la Banque a mis en place un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (« PIEAFP »), qui permet de fixer des objectifs de fonds propres internes adaptés à son profil de risque, à ses plans d'affaires et à son environnement opérationnel.

Le PIEAFP est le processus principal utilisé par Citibank Canada pour évaluer les niveaux de capitaux dans des conditions d'exploitation normales et des conditions de stress, en tenant compte de facteurs internes et externes et de risques importants qui peuvent avoir un impact sur les niveaux de capital de Citibank Canada, ainsi que du degré de détermination de la direction à assurer l'adéquation des capitaux.

Le cadre PIEAFP de la Banque repose sur des objectifs de fonds propres quantitatifs visant à s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de fonds propres pour réaliser ses objectifs stratégiques et que toutes les parties prenantes sont convenablement protégées contre les situations de crise. Ces objectifs comprennent :

1. Force des fonds propres : Objectifs de fonds propres quantitatifs

- *Fonds propres dans un scénario de base* : Maintenir des niveaux de fonds propres réels et prévus supérieurs aux objectifs internes pleinement intégrés de Bâle III.
- *Fonds propres dans un scénario de crise* : Maintenir des ratios de fonds propres prévus dans des scénarios de crise supérieurs aux seuils internes de fonds propres de Bâle III (au sens du processus PIEAFP).

- *Liquidités* : Maintenir des niveaux réels et prévus de liquidités de base supérieurs aux seuils internes définis comme
 - i) le ratio Adéquation et positionnement des liquidités de résolution/scénario de crise lié à une grave perturbation du marché;
 - ii) le ratio de couverture des liquidités; et
 - iii) le scénario des liquidités 2/grave perturbation du marché (« S2 »).

Le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de crédit et les risques du deuxième pilier sont les éléments de risque inclus dans le cadre PIEAFP de la Banque.

Divulgations quantitatives

Voici un résumé des actifs pondérés en fonction des risques du premier pilier, les expositions, les ratios de fonds propres et le ratio de levier financier de la Banque au 31 décembre (en milliers) :

	2025	2024
Risque de crédit (approche standard)		
Entreprises	1 023 181	799 716
Banques et maisons de courtage	222 721	260 596
Commerce	71 241	92 236
Au détail	-	-
Immobilier	573 857	614 484
Autre	70 521	91 227
Sous-total du risque de crédit	1 961 521	1 858 259
Risque de marché (approche FRTB)	55 010	53 354
Risque opérationnel (approche standard simplifiée)	707 175	539 488
Total des APR	2 723 706	2 451 100
Exposition totale	7 203 014	5 478 351
Ratio de fonds propres de CET1	27,70 %	27,37 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	27,70 %	27,37 %
Ratio de capital total	28,48 %	27,76 %
Ratio de levier financier total	10,47 %	12,24 %

4. Risque de crédit – Divulgations générales applicables à toutes les banques

Divulgations qualitatives

Le risque de crédit représente un risque de perte découlant de la détérioration de la qualité du crédit d'un emprunteur, d'une contrepartie, d'un tiers ou d'un émetteur ou du non-respect de ses obligations contractuelles.

Le risque de crédit est présent dans plusieurs activités commerciales de la Banque, y compris :

- Les prêts aux entreprises;
- Les prêts de banque privée; et
- Les opérations de financement sur titres (conventions de rachat et de revente, emprunts et prêts de titres).

Le risque de crédit découle également des activités de règlement et de compensation, lorsque la Banque transfère un actif avant d'avoir reçu la contre-valeur ou avance des fonds pour régler une transaction au nom d'un client. Le risque de concentration, au sein du risque de crédit, est le risque associé à la concentration de l'exposition au crédit lié à un client, un secteur, une région ou une autre catégorie en particulier.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants auxquels Citibank Canada est exposée en tant qu'institution. Par conséquent, la Banque possède un cadre bien établi qui sert à la gestion du risque de crédit dans l'ensemble de ses activités. Ce cadre comprend une définition de la tolérance au risque, des limites de crédit et des politiques en matière de crédit. La gestion du risque de crédit de la Banque comprend également des processus et des politiques concernant la reconnaissance des problèmes, ce qui comprend des « listes de surveillance », l'examen de portefeuilles, des cotes de crédit mises à jour et des déclencheurs de classification. En ce qui concerne les activités de règlement et de compensation de la Banque, si un problème survient, Citibank Canada transfère généralement le client à un modèle d'exploitation sécurisé (avec garanties). Généralement, les marges de règlement et de compensation intrajournalières de la Banque sont non visées par des engagements et peuvent être annulées en tout temps. Pour la gestion du risque de concentration au sein du risque de crédit, Citibank Canada possède un cadre établi de gestion de la concentration qui comporte des limites applicables aux secteurs.

La tenue à jour de cotes de risque exactes et uniformes dans l'ensemble du portefeuille de crédit institutionnel permet de comparer le risque lié au crédit dans tous les secteurs et pour tous les produits. Les cotes de risque de crédit de la contrepartie expriment la probabilité de défaut lié à une contrepartie et reposent principalement sur des modèles statistiques validés, des modèles de carte de pointage et des cotes établies par des agences de cotation externes (dans certaines circonstances bien précises), en combinaison avec des facteurs propres au débiteur obligataire ou au marché, comme l'expérience de la direction, la position concurrentielle, l'environnement réglementaire et le prix des produits de base. Des cotes de risque sont attribuées aux facilités afin de refléter la probabilité de défaut du débiteur obligataire et les facteurs influant sur la perte en cas de défaut de la facilité, tels que le soutien ou les garanties. Les cotes internes des débiteurs obligataires qui correspondent généralement à la cote BBB et plus désignent des cotes de bonne qualité, tandis que les cotes inférieures désignent des cotes de moindre qualité.

L'origination, la souscription, la diligence raisonnable et l'approbation du crédit garantissent une diligence raisonnable en matière de crédit, juridique, de conformité et financière, adaptée à la taille, à la complexité et au risque de la transaction. Les extensions de crédit aux relations individuelles sont soumises à des approbations, des limites et des procédures de surveillance. Toutes les extensions de crédit nécessitent l'approbation de deux approbateurs admissibles, l'un de la première ligne de défense et l'autre de la deuxième ligne de défense. L'autorité d'approbation et les seuils doivent être conformes aux mesures d'appétence pour le risque, de risque de concentration et d'exposition.

Citi utilise un modèle à trois lignes de défense comme élément clé de gestion de ses risques. Le modèle des lignes de défense rassemble sous un même toit la prise de risques, la surveillance des risques et l'assurance des risques. Il fournit également une voie pour la responsabilisation des unités qui créent des risques (« Première ligne de défense »), une construction pour une contestation efficace par la gestion indépendante des risques (« IRM »)/la gestion indépendante des risques liés à la conformité (« ICRM ») (« Deuxième ligne de défense ») et permet une assurance indépendante des risques par l'audit interne (« Troisième ligne de défense »). De plus, Citi dispose de fonctions de soutien de l'entreprise. Les première, deuxième et troisième lignes de défense, ainsi que les fonctions de soutien de l'entreprise, ont des rôles et des responsabilités distincts et sont habilitées à exécuter leurs processus et responsabilités de gestion des risques pertinents, comme indiqué dans le cadre de gestion des risques d'entreprise (« ERMF ») et un ensemble de documents de politique à l'appui afin de gérer les risques de la Banque de manière cohérente et efficace.

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») supervise la gestion des activités et des affaires de Citibank Canada. Il supervise le profil de risque de la Banque et les processus visant à déterminer, mesurer, surveiller et contrôler les principaux risques de la Banque. Le portefeuille de Citibank Canada est examiné au moins une fois par trimestre avec le conseil d'administration. Le comité de gestion interne, tel que le Comité de coordination au Canada (« CCC Canada »), régit et supervise la gestion des différentes catégories de risque et prend des décisions concernant les mesures nécessaires pour gérer les profils de risque par rapport à l'appétence pour le risque défini.

Modèle de dépréciation des créances irrécouvrables prévues conformément à la norme de dépréciation IFRS 9

À chaque date de déclaration, la Banque vérifie s'il existe une preuve objective indiquant que des actifs financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur dans les profits ou les pertes ont subi une dépréciation. Un actif financier subit une dépréciation lorsqu'une preuve objective démontre qu'un événement générateur de pertes opérationnelles s'est produit après la reconnaissance initiale de l'actif, et que cet événement entraîne des répercussions sur les flux de trésorerie futurs de cet actif qui peuvent être évaluées de manière fiable.

La Banque examine la preuve de dépréciation des prêts au niveau de l'actif concerné, mais aussi au niveau collectif. Chaque prêt qui revêt une importance propre est évalué afin de déterminer s'il a subi une dépréciation particulière. Tous les prêts qui revêtent une importance propre et pour lesquels aucune dépréciation particulière n'a été constatée sont ensuite évalués collectivement en vue de détecter toute dépréciation qui n'aurait pas encore été décelée. Les prêts qui n'ont pas d'importance propre sont soumis à une évaluation collective afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation; pour ce faire, on regroupe les prêts qui affichent des caractéristiques de risque semblables.

Lorsqu'elle évalue la dépréciation collective, la Banque utilise la modélisation statistique des tendances historiques en ce qui concerne la probabilité de défaut, les délais de recouvrement et le montant de perte subie, ajustées en tenant compte de l'opinion de la direction quant à savoir si la situation économique et le contexte du crédit actuels sont tels que les pertes réelles risquent d'être supérieures, ou inférieures, aux résultats de la modélisation historique. Les taux de prêts non remboursés, les taux de pertes et le délai estimatif des recouvrements futurs sont périodiquement comparés aux résultats réels pour s'assurer qu'ils demeurent d'actualité.

Les réserves pour créances irrécouvrables sont évaluées à chaque date de clôture selon un modèle de dépréciation des créances irrécouvrables attendues en trois étapes selon lesquels chaque actif financier est classé dans l'une des étapes ci-dessous :

- Étape 1 – les actifs ne présentent pas de détérioration importante du crédit par rapport à la comptabilisation initiale et, pour ces éléments, l'entité comptabilise une provision pour pertes correspondant aux PPA (pertes sur prêts attendues) sur 12 mois,
- Étape 2 – les expositions de crédit ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, pour lesquelles l'entité comptabilise une provision pour pertes correspondant aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie.
- Étape 3 – les expositions de crédit dépréciées à la date du bilan, pour lesquelles l'entité comptabilise une provision pour pertes correspondant aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

La preuve qu'un actif financier est déprécié comprend des données observables qui sont portées à l'attention de la Banque, notamment :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- Une rupture de contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital;
- Il devient probable que l'emprunteur fasse faillite ou subisse une autre réorganisation financière;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières; ou
- Des données observables indiquant qu'il y a une diminution quantifiable des flux de trésorerie futurs estimés d'un portefeuille d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée aux actifs financiers individuels du portefeuille, y compris : des changements défavorables dans le statut de paiement des emprunteurs du portefeuille et les conditions économiques nationales ou locales qui sont en corrélation avec les défauts des actifs du portefeuille.

Les prêts sont radiés lorsqu'il n'existe aucune probabilité réaliste de recouvrement.

L'estimation d'une perte sur prêt attendue (« PPA ») doit être objective et pondérée en fonction des probabilités, y compris les informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables d'événements à venir et des conjonctures économiques à la date de la déclaration. L'estimation tient également compte de la valeur temporelle de l'argent.

La valeur d'une PPA est principalement déterminée par une évaluation de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD ») et de l'exposition en cas de défaut (« ECD ») de l'actif financier, où les insuffisances de trésorerie sont actualisées à la date de la déclaration.

Divulgations quantitatives

Le tableau suivant représente le total des expositions brutes au risque de crédit de la Banque au bilan, mesurées selon l'encours au 31 décembre (en milliers) :

	2025		2024	
	Montant dû	Moyenne cumulative annuelle	Montant dû	Moyenne cumulative annuelle
Ressources de trésorerie	107 022	153 362	102 055	168 916
Titres	2 347 802	1 980 816	1 338 273	1 501 900
Prêts, nets de la réserve pour pertes sur créances irrécouvrables	1 633 550	1 557 503	1 470 556	1 471 273
Titres achetés dans le cadre de contrats de revente et de titres empruntés	2 219 063	1 288 584	1 509 280	1 720 702
Instruments financiers dérivés	109 793	121 197	152 795	134 708
Autres actifs	125 464	220 077	104 189	372 566
Total	6 542 694	5 321 539	4 677 148	5 370 065

Le tableau suivant présente la répartition des ressources en trésorerie, des titres, des prêts et du montant à recevoir des clients au titre des acceptations de la Banque pouvant être alloués à des contreparties externes, par secteur géographique, en fonction du risque ultime, au 31 décembre (en milliers) :

	2025	2024
Canada	6 172 531	4 399 214
Autres pays	134 906	20 950
Total	6 307 437	4 420 164

Le tableau suivant présente la ventilation des ressources en trésorerie, des titres, des prêts et des autres actifs de la Banque selon l'échéance contractuelle restante au 31 décembre (en milliers) :

	2025				2024		
	Dans un délai d'un an*	De 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total	Citibanque Canada	Entreprise de garde	TOTAL net
ACTIFS							
Ressources de trésorerie	107 022	-	-	107 022	102 055	-	102 055
Titres – Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	950 607	549 236	111 549	1 611 392	703 066	-	703 066
Titres – juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (JVAERE)	229 704	506 706	-	736 410	635 207	-	635 207
Prêts	876 268	757 282	-	1 633 550	1 470 556	2 508	1 468 048
Titres achetés dans le cadre de contrats de revente et de titres empruntés	2 219 063	-	-	2 219 063	1 509 280	-	1 509 280

Autres actifs	114 675	8 799	1 990	125 464	104 189	4 384	99 805
	4 497 339	1 822 023	113 539	6 432 901	4 524 353	6 892	4 517 461

* Aux fins de ce tableau, les éléments sans échéance spécifique ont été classés dans la catégorie « À moins d'un an ».

Le tableau suivant présente l'analyse du coût de remplacement actuel du portefeuille de dérivés de la Banque, par secteur géographique, avant l'effet des conventions-cadres de compensation, en fonction du risque ultime, au 31 décembre (en milliers).

	2025	2024
Canada	38 743	56 487
États-Unis	67 915	93 791
Autres pays	3 135	2 518
Total	109 793	152 796

Le tableau suivant présente la répartition du coût de remplacement actuel de la Banque selon le type de contrepartie au 31 décembre (en milliers) :

	2025	2024
Institutions financières	73 491	99 338
Gouvernements	3 512	4 715
Autres contreparties	32 790	48 743
Total	109 793	152 796

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de titres de la Banque selon le type, au 31 décembre (en milliers) :

	2025	2024
Titres de juste valeur par le biais du résultat net		
Titres émis/garantis par :		
– Gouvernement fédéral du Canada	1 502 213	600 576
Titre de capitaux propres	109 079	102 490
	1 611 392	703 066
Titres de juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (JVAERE)		
Titres émis/garantis par :		
– Gouvernement fédéral du Canada	736 410	635 207
	736 410	635 207
Total	2 347 802	1 338 273

Le tableau suivant présente la répartition brute du portefeuille de prêts de la Banque par catégorie et selon l'emplacement du risque ultime, au 31 décembre (en milliers) :

	2025	2024
Canada		
Prêts aux entreprises :		
Gouvernements et institutions financières	299 221	249 833
Immobilier	47 435	74 098
Autre	529 836	405 720
Prêts hypothécaires :		
Résidentiels	-	-
Non résidentiels	749 042	711 084
Consommateur	4 804	32 676
	1 630 338	1 473 411
Autres pays		
États-Unis	24 298	5 842
Autres pays	-	-
	24 298	5 842
Moins : provision pour pertes de crédit	21 086	8 697
Total	1 633 550	1 470 556
Entreprise de garde*	S. O.	2 508
Solde net	1 633 550	1 468 048

Aucun des prêts de la Banque n'est déprécié ni en souffrance au 31 décembre 2025 ou au 31 décembre 2024.

***Entreprise de garde :** Le 4 septembre 2024, le Conseil d'administration de la Banque s'est engagé à un plan visant à vendre l'activité de garde à Citibank National Association, succursale canadienne, une partie liée. L'activité de garde fournit des services de règlement de titres, de compensation, de garde et de gestion d'actifs à des clients institutionnels. Elle n'effectue pas d'exécution de transactions ni ne prend de positions sur des titres pour compte propre. L'activité de garde fait partie d'un réseau mondial de succursales et de filiales de Citibank, N.A., qui fournissent des services directs de garde et de compensation.

Le 1er juin 2025, avec l'approbation des autorités de réglementation, les actifs nets de l'activité de garde ont été vendus à Citibank National Association, succursale canadienne. Aucune action n'a été transférée dans le cadre de cette transaction. La valeur comptable des actifs et des passifs de l'activité de garde au 1er juin 2025 est présentée ci-dessous.

ACTIFS	
Prêts (découverts)	2 612
Autre	2 671
Total des actifs	5 283
Passifs	
Passifs liés aux dépôts	237 799
Intérêts courus sur les passifs-dépôts	601
Autres passifs	187
Total des passifs	238 587
Actifs nets	(233 304)

Le tableau suivant résume les changements de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour 2025 et 2024 (en milliers) :

Classification de crédit	2025				2024
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	TOTAL
Prêts					
Solde en date du 1 ^{er} janvier 2025	4 761	3 936	-	8 697	6 057
Transfert à l'étape 1	446	(446)	-	-	-
Transfert à l'étape 2	(308)	308	-	-	-
Transfert à l'étape 3	(175)	-	175	-	-
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	444	1 438	8 814	10 696	2 306
Constitutions de dossiers	2 783	-	-	2 783	906
Sorties du bilan et échéances	(686)	(402)	-	(1 088)	572
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	7 265	4 834	8 989	21 088	8 697
Radiations	-	-	-	-	-
Recouvrements	-	-	-	-	-
	7 265	4 834	8 989	21 088	8 697
Titres de créances					
Solde en date du 1 ^{er} janvier 2025	106	-	-	106	62
Transfert à l'étape 1	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 2	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 3	-	-	-	-	-
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	79	-	-	79	44
Constitutions de dossiers	-	-	-	-	-
Sorties du bilan et échéances	-	-	-	-	-
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	185	-	-	185	106
Radiations	-	-	-	-	-
Recouvrements	-	-	-	-	-
	185	-	-	185	106
Autres actifs					
Solde en date du 1 ^{er} janvier 2025	730	-	-	730	201
Transfert à l'étape 1	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 2	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 3	-	-	-	-	-
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	(578)	-	-	(578)	529
Constitutions de dossiers	-	-	-	-	-
Sorties du bilan et échéances	-	-	-	-	-
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	152	-	-	152	730
Radiations	-	-	-	-	-
Recouvrements	-	-	-	-	-
	152	-	-	152	730
Autres instruments de crédit					
Solde en date du 1 ^{er} janvier 2025	-	-	-	255	48
Transfert à l'étape 1	255	-	-	-	-
Transfert à l'étape 2	-	-	-	-	-
Transfert à l'étape 3	-	-	-	-	-
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	-	-	-	2 911	207
Constitutions de dossiers	2 911	-	-	-	-
Sorties du bilan et échéances	(20)	-	-	(20)	-
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	3 146	-	-	3 146	255
Radiations	-	-	-	-	-
Recouvrements	-	-	-	-	-
	3 146	-	-	3 146	255
TOTAL	10 748	4 834	8 989	24 571	9 788

La provision se compose de montants relatifs aux portefeuilles de crédit de la Banque d'entreprise et de la Banque privée ainsi que d'une portion non attribuée.

Le tableau suivant résume l'exposition (en millions) du portefeuille de crédit de la Banque d'entreprise par secteur d'activité :

	2025	2024
Aliments, boissons et tabac	249	296
Produits chimiques	2	2
Biens durables, commerce de détail et vêtements	219	52
Produits du bâtiment et services connexes	9	16
Biens d'équipement	13	8
Papiers, produits forestiers et emballages	10	12
Logistique	6	1
Autre	5	5
Total	514	393

Le tableau suivant résume l'exposition (en millions) du portefeuille de crédit de la Banque privée par programme :

	2025	2024
Prêts hypothécaires commerciaux	863	765
Prêts sur marge	107	178
Prêts non garantis	21	21
Financement d'aéronefs	92	91
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0
Autre	58	30
Total	1 141	1 087

5. **Risque de crédit – Divulgations pour les portefeuilles assujettis à l'approche normalisée et aux pondérations de risque réglementaires dans les approches fondées sur les notations internes (NI)**

La Banque utilise l'*approche standard intégrale*. Cette approche incorpore des données provenant d'un organisme externe d'évaluation du crédit (« OEEC ») pour les créances d'emprunteurs souverains, des gouvernements provinciaux canadiens et des mandataires admissibles du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux canadiens et l'exposition au risque de la société. En ce qui concerne les expositions envers les banques (et les maisons de courtage admissibles), les données provenant de l'OEEC sont utilisées afin d'appliquer les pondérations de risque pertinentes. Ces données concernent l'évaluation du crédit des emprunteurs souverains dans le pays de constitution en société de la banque. La Banque a recours principalement à Standard and Poor's (« S&P ») pour obtenir l'information nécessaire à cette approche.

Le tableau suivant résume l'exposition nette de la Banque au risque de crédit dans chaque tranche de risque au 31 décembre (en milliers) :

Tranche de risque	2025	2024
250 %	0	0
150 %	1 529	6 861
100 %	799 205	559 319
90 %	367 949	385 431
85 %	296 918	314 025
75 %	39 396	61 538
70 %	346 719	382 280
50 %	11 967	15 222
30 %	756 566	845 234
20 %	2 223 394	1 554 042
0 %	251 056	301 311
Total	5 094 699	4 425 263

6. Atténuation du risque de crédit

Divulgations qualitatives

Dans le cadre de ses activités globales de gestion du risque, Citibank Canada utilise des garanties, des sûretés et la compensation de l'exposition aux instruments dérivés afin d'atténuer son risque de crédit.

Les opérations sur dérivés sont consignées dans des accords-cadres standard de l'industrie qui prévoient qu'à la suite d'un événement de défaut, la partie qui n'est pas en défaut peut rapidement mettre fin à toutes les opérations entre les parties et établir le montant net devant être payé à la partie en défaut ou par celle-ci.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des sûretés sur certaines opérations sur les marchés financiers afin de réduire son exposition au risque de crédit de la contrepartie. La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à grever de nouveau le bien reçu en garantie, étant entendu qu'elle a l'obligation de rendre le bien à l'expiration de l'entente, aux conditions d'usage habituellement applicables aux instruments dérivés standard, aux emprunts de valeurs et aux prises en pension de valeurs.

Pour les garanties utilisées afin de compenser les transactions sur les marchés financiers, la Banque suit la Global Collateral Management Policy conjointement avec la CCR Collateral Management Procedure. La politique décrit les règles relatives aux marges données en garantie ou transférées comme technique d'atténuation du risque reconnue juridiquement et exige que tous les dérivés assortis d'une marge soient couverts par une convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association, une annexe de soutien au crédit (« CSA ») ou des conventions-cadres équivalentes, si les lois locales l'exigent.

La Banque détient des garanties sur les prêts sous la forme de créances hypothécaires sur les biens, d'autres garanties enregistrées sur les biens et des cautionnements. En général, la garantie est examinée au moins une fois par année ou en cas de déclassification d'une installation garantie à la liste de surveillance de niveau passable ou à un niveau inférieur.

Pour les garanties détenues à l'égard des prêts, la Banque suit la Global Collateral Management Policy conjointement avec la WCR Collateral Management Standard. Cette politique décrit les biens admissibles pouvant être donnés en nantissement au soutien des expositions aux risques des portefeuilles bancaires, les procédures d'évaluation des biens donnés en garantie, les processus de communication de renseignements et les mécanismes de contrôle.

Les procédures d'évaluation sont différentes lorsque ces biens sont des titres au comptant facilement négociables plutôt que des biens matériels. La surveillance des titres au comptant facilement négociables est généralement plus fréquente que pour les biens matériels, et elle peut dépendre du produit, de l'emplacement géographique ou de la volatilité du titre.

Le portefeuille de prêts des services bancaires aux particuliers reçoit des cautionnements importants en contrepartie de ses risques. Ces cautionnements prennent essentiellement la forme de cautionnements personnels de particuliers exerçant un contrôle sur le débiteur, ainsi que d'entités affiliées au débiteur.

La Banque reçoit généralement moins de cautionnements pour ses portefeuilles de prêts des services bancaires aux entreprises et ses portefeuilles d'instruments dérivés de gré à gré. Les garants sont surtout les sociétés mères et les filiales du débiteur.

Divulgations quantitatives

La réduction potentielle du coût de remplacement actuel en vertu des conventions-cadres de compensation avec des clients tiers et avec des parties liées était d'aucun montant (2024 – aucun montant) et de 62 millions de dollars (2024 – 92 millions de dollars), respectivement. Sur une base pondérée en fonction des risques, l'avantage net avec les clients tiers et avec les parties liées s'élève respectivement à 20 millions de dollars (2024 – 40 millions de dollars) et 33 millions de dollars (2024 – 28 millions de dollars).

Au 31 décembre 2025, la Banque détient 20,6 millions de dollars (2024 – 15,8 millions de dollars) de garanties, constituées de liquidités pour son portefeuille de produits dérivés. Du total des garanties détenues, 0 M\$ (2024 – aucun montant) ne provient de clients tiers, et 20,6 millions de dollars (2024 – 15,8 millions de dollars) proviennent de parties liées.

Au 31 décembre 2025, la Banque détenait 2 219 millions de dollars (2024 – 1 509 millions de dollars) en garantie de ses titres achetés dans le cadre de conventions de revente.

Le tableau suivant résume l'exposition du portefeuille de prêts des services bancaires aux entreprises au 31 décembre, pour lesquels la Banque a reçu des garanties inconditionnelles (en milliers) :

	2025	2024
Exposition directe	26 291	38 976
Exposition éventuelle	44 421	1 772
Exposition avant règlement	57 514	80 723
Exposition partagée inutilisée	3 621	1 550
Total	131 847	123 021

Le tableau suivant résume l'exposition du portefeuille de prêts de la Banque privée au 31 décembre pour lesquels des garanties de tiers ont été reçues (en milliers) :

	2025	2024
Exposition directe	499 265	622 269
Exposition éventuelle	-	-
Exposition avant règlement	-	-
Exposition partagée inutilisée	37 500	8 918
Total	536 765	631 187

7. Divulgations générales pour les expositions liées au risque de crédit de contrepartie

Divulgations qualitatives

Les mesures CCR dans le champ d'application sont utilisées à des fins de gestion des risques internes, permettant à Citi d'effectuer une surveillance et une gestion du CCR.

L'exposition future potentielle (PFE) doit être calculée comme le 95^e centile de la distribution des trajectoires simulées de l'exposition au RCC jusqu'à l'échéance de la transaction la plus longue, ou d'un ensemble de transactions, avant le règlement avec la contrepartie. La fréquence de calcul de la PFE est quotidienne afin de satisfaire aux exigences de surveillance de fin de journée et de gestion des risques.

L'équivalent-prêt avant règlement (PSLE) doit être dérivé du profil d'exposition généré durant le processus de calcul de la PFE. Le PSLE est calculé comme la moyenne des trajectoires positives d'exposition au RCC, jusqu'à l'échéance de la transaction la plus longue, ou d'un ensemble de transactions, avant le règlement avec la contrepartie.

Ajustement de l'évaluation du crédit

La Banque, conformément aux notes d'orientation concernant la comptabilité, incorpore un rajustement de l'évaluation du crédit bilatéral dans sa comptabilité du risque de contrepartie. Pour de plus amples renseignements à propos du RVC, voir la rubrique Risque de marché.

Risque de fausse orientation

La Banque respecte une norme de mesure et de gestion du risque de crédit de contrepartie, qui établit des lignes directrices pour l'identification, les approbations, la déclaration et l'atténuation du risque de corrélation défavorable.

Besoins en sûretés à la suite d'une révision à la baisse de la cote de crédit

Au 31 décembre 2025, le montant maximal potentiel que la Banque pourrait être tenue de payer aux contreparties était de 642 479 \$ (2024 – 771 910 \$).

Fonds propres pour risque de crédit de contrepartie

Aux fins du calcul du capital réglementaire pour le risque de crédit de contrepartie pour les produits dérivés, conformément aux exigences en matière de fonds propres (CAR) du BSIF, la Banque utilise l'approche standard pour le crédit de contrepartie (AS-CCR). Cette méthode attribue à chaque transaction une exposition réglementaire stipulée basée sur la valeur de marché et une mesure de l'exposition future potentielle.

Un RVC est appliqué aux instruments dérivés de gré à gré, pour lesquels l'évaluation de base tient généralement compte des flux de trésorerie prévisionnels, en se fondant sur les courbes de taux d'intérêt pertinentes. Comme toutes les contreparties n'ont pas nécessairement le même risque de crédit que celui établi à partir des courbes de taux d'intérêt pertinentes, les RVC sont nécessaires, car ils permettent d'intégrer dans l'évaluation le risque de crédit des deux contreparties dans l'optique du marché, de même que le propre risque de crédit de Citigroup.

Divulgations quantitatives

Le tableau qui suit résume le coût de remplacement courant (« CRC ») de la Banque et les montants en équivalent-crédit (« MEC ») de son portefeuille d'instruments dérivés au 31 décembre (en milliers) :

	2025		2024	
	CRC	MEC	CRC	MEC
Contrats sur taux d'intérêt	19 225	31 420	37 512	44 485
Contrats sur devises	44 467	63 269	73 782	94 283
Contrats sur actions, crédit et produits de base	46 101	8 205	41 502	15 232
Total	109 793	102 894	152 796	154 000

La réduction potentielle du coût de remplacement actuel en vertu des conventions-cadres de compensation avec des clients tiers et avec des parties liées était d'aucun montant (2024 – aucun montant) et de 62 millions de dollars (2024 – 92 millions de dollars), respectivement. Sur une base pondérée en fonction des risques, l'avantage net avec les clients tiers et avec les parties liées s'élève respectivement à 20 millions de dollars (2024 – 40 millions de dollars) et 33 millions de dollars (2024 – 28 millions de dollars).

8. Titrisation

La Banque ne titrise pas ses propres actifs, et elle ne parraine aucun programme de titrisation.

Cependant, au 31 décembre 2025, la Banque détenait dans son portefeuille bancaire un portefeuille de négociation de titres de juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (JVAERE) émis par la Fiducie du Canada pour l'habitation (garantis par le gouvernement du Canada) d'une juste valeur de 432 millions de dollars (2024 – 388 millions de dollars). Les titres de la Fiducie du Canada pour l'habitation ont été pondérés en fonction de risques à 0 %.

9. Risque de liquidité

Divulgations qualitatives

Le risque de liquidité est le risque que la Banque ne soit pas en mesure de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs, attendus et inattendus, en matière de flux de trésorerie et de garanties, sans nuire aux opérations quotidiennes ou aux conditions financières de la Banque. Le risque peut être exacerbé par l'incapacité de la Banque à accéder aux sources de financement ou à monétiser les actifs et la composition du financement du passif et des actifs liquides.

Gestion du risque de liquidité

Des sources de financement et de liquidité adéquates et diversifiées sont essentielles au bon déroulement des activités de la Banque. Les risques de financement et de liquidité découlent de plusieurs facteurs qui sont en majorité ou en totalité indépendants de la volonté de la Banque, comme les perturbations des marchés financiers, les changements au niveau des principales sources de financement, les écarts de crédit, les changements au niveau des taux de crédit de la Banque et les conditions géopolitiques et macroéconomiques.

Les objectifs de financement et de liquidité de Citibank Canada visent

- (i) à financer sa base d'actifs existante;
- (ii) développer ses activités principales;
- (iii) maintenir une liquidité suffisante, structurée de manière appropriée, afin que la Banque puisse mener ses activités dans diverses circonstances défavorables, y compris d'éventuels événements de liquidité propres à la Banque et/ou au marché dont la durée et la gravité varient;
- (iv) répondre aux exigences réglementaires.

L'objectif de la Banque est de maintenir un financement suffisant en matière de montant et de teneur pour financer entièrement les actifs des clients et pour fournir un montant de liquidités adéquat et des actifs liquides de grande qualité, même en période de crise afin d'honorer ses obligations de paiement à leur échéance

La Banque veille à ce que la durée de ses sources de financement soit suffisante par rapport à la durée de ses actifs. L'objectif de la gestion des actifs et des engagements de la Banque est de s'assurer qu'il y a un excès de liquidités et de la teneur dans la structure du passif par rapport au profil de liquidités des actifs. Cela réduit le risque que les passifs deviennent exigibles avant que les actifs arrivent à échéance ou ne soient monétisés. Cet excédent de liquidités est principalement détenu sous la forme d'actifs liquides de grande qualité (« ALGQ »).

Les liquidités de la Banque sont gérées par la trésorerie de Citibank Canada sous la surveillance indépendante de la gestion indépendante des risques. Le PDG préside le Comité de coordination national (« CCC ») de Citibank Canada, qui comprend le trésorier, l'agent principal de gestion des risques, le directeur financier ainsi que d'autres cadres supérieurs. Le CCC définit la stratégie du portefeuille de liquidités et surveille sa performance. Les changements importants dans la répartition des actifs du portefeuille doivent être approuvés par le CCC.

Les tests de résistance et l'analyse de scénarios visent à quantifier l'impact potentiel d'un événement de liquidité sur le bilan et la position de liquidité, et à déterminer des solutions de financement de rechange viables qui peuvent être utilisées. Ces scénarios comprennent des hypothèses sur les changements significatifs des principales sources de financement, les déclencheurs du marché (comme les taux de crédit) et les utilisations potentielles du financement. Ces conditions comprennent les conditions de marché attendues et en période de stress.

Des tests de résistance de liquidité sont effectuées afin de déceler les inadéquations possibles entre les sources et les utilisations de la liquidité selon divers horizons temporels et sous différentes conditions de stress. Les limites de liquidité sont fixées en conséquence. Pour surveiller la liquidité de la Banque, ces simulations de stress et inadéquations possibles sont calculées à des fréquences variables et plusieurs simulations sont effectuées quotidiennement.

Compte tenu de la multitude de situations de stress possibles, la Banque dispose d'un plan de financement d'urgence. Ce plan prévoit un grand nombre de mesures faciles à appliquer en cas de conjoncture de marché défavorable ou de situations de stress particulières.

Les flux de trésorerie stressés quotidiens sont produits quotidiennement sur la base du scénario de stress de liquidité interne (ILST). Les ratios de liquidité et les concentrations des risques sont utilisés pour mesurer et surveiller la liquidité structurelle du bilan et la concentration du financement.

Les déclencheurs du marché de liquidité sont des indicateurs internes et externes qui peuvent indiquer un changement dans la liquidité du marché ou dans l'accès de la Banque aux marchés. Les déclencheurs du marché de liquidité sont surveillés par la Trésorerie et sont présentés au CCC.

En plus des indicateurs internes de simulation de crise de liquidité que la Banque a élaborés pour des scénarios de crise à 30 jours et à 1 an, avec divers scénarios de crise à court terme (adéquation et positionnement de la liquidité aux fins de résolution sur 30 jours) et prolongés, propres à l'institution et à l'ensemble du marché, pris individuellement et conjointement (simulation de crise de liquidité à terme sur 1 an), afin de cerner les sources de tensions potentielles sur la liquidité et de veiller à ce que les expositions actuelles demeurent conformes à sa tolérance établie au risque de liquidité, la Banque surveille également sa liquidité par rapport au ratio de liquidité à court terme (« LCR ») et aux flux de trésorerie nets cumulatifs (« NCCF »), calculés conformément aux règles du BSIF. En général, le LCR est conçu pour garantir que la Banque maintient un niveau adéquat d'ALGQ pour répondre aux besoins de liquidité dans un scénario de stress grave de 30 jours. L'horizon de survie du NCCF est de quatre mois.

Divulgations quantitatives

Au 31 décembre 2025, le LCR de la Banque était de 186,91 % (2024 – 208,55 %), ce qui est bien supérieur à l'exigence de 100 %.

10. **Risque de marché – Divulgations pour les banques utilisant l’approche standardisée FRTB pour les portefeuilles de négociation**

Divulgations qualitatives

Le risque de marché est le risque de revenu lié aux variations des taux d’intérêt, des taux de change, des cours des actions et des matières premières, des écarts de crédit et de leurs volatilités implicites.

Gestion du risque de marché

La Banque gère le risque de marché au moyen de politiques spécifiques qui établissent des responsabilités bien définies en matière de gestion du risque de marché pour les groupes de surveillance d’affaires et d’entreprise, ainsi que des limites et d’autres processus visant à assurer un bon contrôle des risques de marché. La Banque gère le risque lié aux taux de change des éléments d’actif et de passif non commerciaux libellés en devises étrangères grâce à des instruments de couverture comme les échanges de devises, l’échange au comptant et les échanges de devises croisés.

Chaque entreprise est tenue d’établir, avec l’approbation de la gestion du risque des marchés de la Banque, un cadre fixant les limites relatives au risque de marché pour les facteurs de risque établis, définissant clairement les profils de risque approuvés et respectant les paramètres du niveau de tolérance au risque global de la banque. Ces limites sont surveillées par l’équipe de gestion des risques, le Comité de coordination nationale de Citibank Canada et le Comité de gestion des risques du Conseil d’administration. En tout état de cause, les entreprises sont responsables au bout du compte des risques de marché qu’elles prennent, et il leur incombe de respecter les limites établies. En plus des mécanismes de contrôle mentionnés ci-dessus, le processus de gestion du risque fait l’objet d’un examen périodique par le service de vérification interne afin de veiller à la conformité aux politiques sur la gestion du risque de marché.

Risque de marché des portefeuilles de négociation

Le risque de marché des portefeuilles de négociation de la Banque est surveillé au moyen d’une combinaison de mesures quantitatives et qualitatives, y compris, sans s’y limiter :

- Sensibilités aux facteurs;
- Sensibilités FRTB SA;
- Valeur à risque (VaR); et
- Tests de résistance.

Chaque portefeuille de négociation des entreprises de la Banque est assujéti à son propre cadre de restriction des risques de marché englobant ces mesures, mais aussi d’autres mécanismes de contrôle, notamment des mandats de négociation, des listes de produits autorisés et un nouveau processus d’approbation de produit pour les produits complexes.

Modèle de risques de marché et rapports

Les sensibilités aux facteurs s’expriment comme la variation de la valeur d’une position à la suite d’un changement défini dans un facteur de risque du marché, par exemple la modification de la valeur d’un bon du Trésor à la suite d’une variation d’un point de base des taux d’intérêt. La gestion indépendante du risque de marché de la Banque veille à ce que les sensibilités aux facteurs soient calculées, surveillées et, dans la plupart des cas, limitées pour tous les risques importants pris dans le portefeuille de négociation.

Les sensibilités dans le cadre de l’approche standardisée FRTB (FRTB-SA) déterminent la charge

en capital réglementaire liée au risque de marché et se composent principalement des éléments SBM, DRC et RRAO.

- Méthode fondée sur les sensibilités (SBM) – calcul paramétrique du risque de marché fondé sur les sensibilités aux facteurs de risque standardisés ainsi que sur les volatilités et les corrélations précisées par l’organisme de réglementation.
- Charge pour risque de défaut (DRC) – mesure du risque de défaut soudain pour les émetteurs individuels fondée sur des règles de compensation standard visant à prendre en compte les effets de couverture.
- Supplément pour risque résiduel (RRAO) – charge supplémentaire pour les instruments non standards dont le risque n’est pris en compte par aucune des deux indicateurs ci-dessus

La Banque surveille également quotidiennement les sensibilités FRTB-SA par rapport aux sensibilités aux facteurs de l’approche Bâle 2.5.

La VaR estime la baisse potentielle de la valeur d’une position ou d’un portefeuille dans des conditions normales de marché. À compter du 1er janvier 2024, la VaR n’est plus utilisée comme mesure contraignante sur le plan réglementaire pour le calcul du capital requis au titre du risque de marché; toutefois, la Banque continue de l’utiliser à des fins de gestion interne des risques et de contrôle.

Des tests de résistance sont effectués régulièrement sur les portefeuilles de négociation pour estimer l’impact des mouvements extrêmes du marché. Ces tests sont effectués sur des portefeuilles de négociation, de même que sur des regroupements composés de plusieurs portefeuilles de négociation. La gestion indépendante des risques de marché utilise les informations pour évaluer la pertinence continue des niveaux et des limites d’exposition.

Chaque portefeuille de négociation de la Banque est assujéti à son propre cadre de limites du risque de marché, lequel englobe ces mesures ainsi que d’autres mécanismes de contrôle, notamment les listes de produits autorisés et un processus d’approbation des nouveaux produits pour les produits complexes.

L’utilisation des limites applicables à la VaR et aux tests de résistance est examinée quotidiennement par l’agent principal de gestion des risques, et des sommaires périodiques sont soumis au Comité de coordination nationale et au Comité de gestion des risques du Conseil d’administration.

Indications concernant l’évaluation prudente

La Banque a mis en place des systèmes et des contrôles adéquats pour garantir que ses estimations de la valeur juste sont prudentes et fiables. Ces systèmes et mécanismes incluent des procédures de vérification indépendante des prix, distinctes de l’évaluation à la valeur de marché quotidienne, visant à contrôler constamment l’exactitude des prix du marché ou des intrants des modèles. De plus, ces procédures prévoient également la prise en compte des rajustements de valeur et des réserves, le cas échéant. Pour les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur, la Banque évalue cette valeur selon les procédures décrites ci-dessous.

- La Banque utilise les cours du marché, lorsqu’ils sont accessibles, pour établir la juste valeur de ces éléments; dans ce cas, ils sont classés en tant qu’éléments de niveau 1. Dans certaines situations, lorsque le cours du marché n’est pas disponible, la Banque s’appuie, pour calculer la juste valeur, sur les cours des instruments de même nature sur les marchés actifs, sur les cours d’instruments identiques ou comparables sur les marchés inactifs, ou sur des évaluations tirées d’un modèle dans lequel tous les intrants significatifs et tous les facteurs inducteurs de valeur significatifs peuvent être observés sur les marchés actifs; dans ce cas, les éléments sont classés au niveau 2.
- Si les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est calculée selon des techniques

d'évaluation mises au point par l'entreprise et qui reposent, dans la mesure du possible, sur les paramètres du marché actuel ou sur des paramètres obtenus auprès de sources indépendantes, par exemple les taux d'intérêt, les taux de change, les facteurs de volatilité des options, etc. Les éléments évalués à l'aide de ces techniques mises au point à l'interne sont classifiés au niveau 2 ou 3, selon que les intrants significatifs du modèle soient observables ou non.

- Un RVC est appliqué aux instruments dérivés de gré à gré, pour lesquels l'évaluation de base tient généralement compte des flux de trésorerie prévisionnels, en se fondant sur les courbes de taux d'intérêt pertinentes. Comme toutes les contreparties n'ont pas nécessairement le même risque de crédit que celui établi à partir des courbes de taux d'intérêt pertinentes, les RVC sont nécessaires, car ils permettent d'intégrer dans l'évaluation le risque de crédit des deux contreparties dans l'optique du marché, de même que le propre risque de crédit de Citigroup.

La Banque utilise les méthodes et les hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur des instruments financiers au bilan :

- ***Négociation et titres de juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (JVAERE)***

Lorsqu'ils sont accessibles, la Banque utilise les cours du marché pour établir la juste valeur des titres de négociation et de titres de juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu; ces éléments sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. À titre d'exemple, mentionnons certains titres du gouvernement et les actions négociées en bourse. En ce qui concerne les autres titres, la Banque établit généralement la juste valeur en se servant de techniques d'évaluation internes. Les estimations de la juste valeur calculées à l'aide des techniques d'évaluation internes sont vérifiées, dans la mesure du possible, en les comparant aux prix obtenus auprès de fournisseurs indépendants. Les titres évalués avec ces méthodes sont généralement classés au niveau 2.

- ***Instruments dérivés inscrits à l'actif ou au passif***

La juste valeur des instruments dérivés négociés en bourse est généralement établie selon les cours du marché (cotés en bourse). Ces éléments sont donc classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

La plupart des instruments dérivés souscrits par la Banque sont exécutés de gré à gré, et ils sont donc évalués au moyen des techniques d'évaluation internes puisqu'il n'existe aucune cotation de cours pour ces instruments. Les techniques d'évaluation et les intrants dépendent du type d'instrument dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent. Les principales techniques utilisées pour évaluer ces instruments sont l'actualisation des flux de trésorerie, le modèle de Black et Scholes et la simulation de Monte-Carlo.

Les principaux intrants dépendent du type d'instrument dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent; ils comprennent notamment les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, le prix au comptant de la volatilité et de la corrélation du titre sous-jacent.

Un contrat dérivé est placé au niveau 2 ou 3 de la hiérarchie, selon que les intrants significatifs du modèle soient observables ou non. Les corrélations et les éléments de teneur plus longue sont généralement moins observables. S'il y a lieu, un rajustement de l'évaluation est apporté pour tenir compte du risque de crédit de la contrepartie, de la liquidité du marché et des coûts de tenue.

- **Dépôts**

La Banque détermine la juste valeur des dettes structurées (celles intégrant une option d'achat) et des instruments financiers hybrides (dont le rendement est lié à des risques autres que les taux d'intérêt, l'inflation ou les taux de change) en se servant de la méthode d'évaluation des instruments dérivés appropriée (décrite ci-dessus, incluant les cotes de courtiers indépendants), compte tenu de la nature du profil de risque intégré. Ces instruments sont classés au niveau 2 ou 3, selon que les intrants significatifs du modèle sont observables ou non.

Tests de résistance

Citibank Canada réalise des tests de résistance liés au risque des marchés à des intervalles réguliers afin d'estimer l'impact de mouvements extrêmes des marchés. Ces tests sont effectués sur des portefeuilles de négociation, de même que sur des regroupements composés de plusieurs portefeuilles de négociation. La gestion du risque des marchés de Citibank Canada passe en revue les données des exercices de tests de résistance menés périodiquement et se sert des renseignements afin d'évaluer le caractère convenable des niveaux et limites d'exposition actuels. Citibank Canada utilise des tensions systémiques d'analyse descendante et des tensions propres aux entreprises d'analyse montante. Les tensions systémiques sont conçues afin de quantifier l'impact éventuel de mouvements extrêmes des marchés à l'échelle de l'institution et sont bâties en ayant recours à des périodes historiques de tension sur les marchés et à des prévisions de scénarios économiques défavorables. Les tensions propres aux entreprises sont conçues en vue de sonder les risques liés à des portefeuilles et des segments de marché déterminés, surtout les risques qui ne sont pas pleinement captés dans la VaR et les tensions systémiques.

Les scénarios de tension de Citibank Canada sont utilisés dans plusieurs rapports examinés par la haute direction et également afin de calculer le modèle interne de capitaux de risque pour les risques liés aux marchés de négociation. En général, les changements de valeurs liées aux marchés sont définis sur un horizon d'un an. Dans le cas des positions et des facteurs du marché les plus liquides, les changements de valeurs liées aux marchés sont définis sur un horizon plus court de trois mois. L'ensemble restreint de facteurs du marché soumis à l'horizon de trois mois est composé des éléments qui, aux yeux de la direction, sont demeurés très liquides durant des crises financières.

Fonds propres pour risque de marché

À compter du premier trimestre 2024, conformément aux lignes directrices du BSIF, Citibank Canada a migré vers la méthodologie FRTB SA et s'est éloignée de l'approche IMA précédemment utilisée (VaR/SVaR/RNIV).

Portefeuille de négociation, portefeuille bancaire et transfert interne du risque

Les désignations et les réaffectations de positions au portefeuille de négociation/portefeuille bancaire sont régies par les lignes directrices du chapitre 9 des CAR et la Trading Book Banking Book Standard de Citibank Canada. Aucune réaffectation n'a été relevée pour l'exercice financier 2025.

Il n'y a aucun écart par rapport à la liste présumée des instruments du portefeuille de négociation.

L'activité de transfert interne du risque se limite à une position sur actions, et son ratio d'efficacité de couverture se situe dans la fourchette des lignes directrices prescrites par le BSIF.

Adéquation des fonds propres

Le risque de marché est un élément clé du processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres. La méthodologie et le processus relatifs à l'adéquation des fonds propres ont été décrits ci-dessus dans la section *Adéquation des fonds propres*.

Divulgations quantitatives

Le résumé des charges en capital des portefeuilles de négociation de la Banque au 31 décembre dans le cadre de FRTB-SA est le suivant :

(en milliers)	Charge de capital FRTB SA 2025	Charge de capital FRTB SA 2024
SBM	4 312	3 288
DRC	89	981
RRAO	0	0
Total	4 401	4 269

Voici un résumé de la position de la VaR du portefeuille de négociation de la Banque au 31 décembre et pour l'année en cours :

(en milliers)	2025	2024
31 décembre	739,5	644,8
Durée maximale	1 145,3	6 262,2
Durée minimale	545,6	334,9
Moyen	778,4	798,6

Voici un résumé des positions de la VaR simulée relative au portefeuille de négociation de la Banque au 31 décembre et pour l'année en cours :

(en milliers)	2025	2024
31 décembre	1 696,3	1 064,0
Durée maximale	2 019,7	6 890,9
Durée minimale	533,0	913,5
Moyen	883,7	1,3

11. Risque opérationnel

Définition et portée

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte découlant de processus internes, de personnes et de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes. Cette définition du risque opérationnel comprend le risque juridique – soit le risque de perte, y compris les frais de litige, les règlements et les amendes réglementaires, découlant du manquement de la banque aux lois, aux règlements, aux normes éthiques prudentes et aux obligations contractuelles dans tout aspect des activités de la banque – mais exclut les risques stratégique et de réputation. Citibanque Canada reconnaît également l'incidence du risque opérationnel sur le risque de réputation associé aux activités commerciales de Citibanque Canada.

Le risque opérationnel est inhérent aux activités commerciales de Citibanque Canada, ainsi qu'aux fonctions de soutien connexes, et peut entraîner des pertes.

L'objectif des activités de gestion du risque opérationnel (ORM) est de maintenir le risque opérationnel à des niveaux appropriés par rapport aux caractéristiques des activités, aux marchés où elles sont exercées, à son capital et à sa liquidité ainsi qu'à l'environnement concurrentiel, économique et réglementaire.

L'ORM participe activement à divers forums de gouvernance afin de veiller à ce que le cadre de gestion du risque opérationnel (ORMF) soit pleinement intégré aux activités de gestion quotidiennes de Citibanque Canada et fournisse un examen indépendant du risque et une remise en question indépendante.

Politiques, cadres et lignes directrices

Citi dispose d'un cadre mondial de gestion du risque opérationnel (ORMF) établi, qui est conforme au cadre de gestion du risque d'entreprise (ERMF) et s'y harmonise, et qui est complété par le cadre de gestion du risque d'entité juridique. Les cadres susmentionnés se composent d'une hiérarchie de documents de politique qui appuient des pratiques efficaces et efficaces de gestion du risque opérationnel en établissant les exigences minimales pour l'identification, la mesure, la surveillance, le contrôle et la déclaration uniformes du risque opérationnel à l'échelle de Citi. Dans l'ORMF, des définitions et taxonomies communes sont tenues à jour et déployées afin de permettre une application et une catégorisation uniformes. En outre, le ORMF fournit des orientations sur les structures de gouvernance, les comités de direction et l'activation des rôles clés qui appuient une gestion efficace du risque opérationnel.

L'appétit de Citibanque Canada pour le risque opérationnel est régi par l'énoncé de l'appétit pour le risque de Citibanque Canada. Citi Canada maintient un appétit modéré pour le risque opérationnel, ce qui signifie que certains événements défavorables auront une incidence gérable sur la situation financière de la banque. Cet appétit est surveillé au moyen de limites de pertes opérationnelles et appuyé par des évaluations continues des risques et des contrôles, des analyses de scénarios et une surveillance de la direction par l'intermédiaire du comité de coordination national.

Risques opérationnels importants

Le risque opérationnel se compose de onze risques sous-jacents. Cinq des onze risques sont considérés comme importants en ce sens qu'ils sous-tendent la stratégie de Citi Canada et sont particulièrement critiques compte tenu de la nature des activités de Citi Canada et de son rôle dans le secteur. Comme les risques importants sont étroitement liés à la stratégie de Citi, ils ne devraient pas changer à moins que la stratégie de Citi ne change.

Les risques importants sont les suivants :

- Risque cybernétique : Risque d'accès, d'utilisation, de divulgation, d'interruption, de modification ou de destruction non autorisés de renseignements et/ou de systèmes d'information.
- Risque technologique : Risque d'interruption technologique attribuable à une technologie élaborée et maintenue de manière inadéquate ou à des défaillances des systèmes/plateformes.
- Risque de traitement : Risque d'activités exécutées manuellement de façon tardive, inexacte ou incomplète, causé par des lacunes dans la conception des processus de transaction ou de leurs contrôles, ou dans leur exécution.
- Risque lié aux tiers : Risque associé à l'utilisation par Citi Canada de relations avec des tiers et à sa dépendance à l'égard de celles-ci dans l'ensemble des activités et fonctions (y compris les tiers internes/interaffiliés et externes). Cela comprend les fournisseurs de services de ce tiers, qui comportent des risques liés aux quatrièmes parties ou aux énièmes parties pour Citi Canada.
- Risque lié aux données : Risque d'incidence défavorable sur la réputation de Citi ainsi que sur son rendement opérationnel ou financier en raison de la survenance d'un ou de plusieurs risques liés aux données tout au long du cycle de vie des données (création/collecte, traitement et stockage, consommation et déclaration, partage/transfert, et conservation/élimination des données), notamment :
 - Conservation ou élimination inappropriée
 - Utilisation abusive des données
 - Atteinte à la confidentialité des données
 - Mauvaise qualité des données

Structure et organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque opérationnel de Citibanque Canada gère le risque opérationnel au quotidien au moyen de l'approche des lignes de défense (LoD), le conseil d'administration assumant la responsabilité ultime de surveillance.

Première ligne de défense (1LoD) : Les unités de première ligne et les activités des unités de première ligne détiennent et gèrent les risques découlant de l'exécution de leurs activités commerciales. La première ligne de défense (1LoD) identifie les risques opérationnels auxquels elle est exposée, y compris les risques existants et émergents. Le niveau de défense de premier niveau (1LoD) identifie également les risques opérationnels qui peuvent découler de produits nouveaux ou modifiés, ou de changements importants apportés aux structures organisationnelles, aux systèmes, aux processus et au personnel.

Deuxième ligne de défense (2LoD) : La responsabilité de surveiller et de remettre en question les activités de gestion du risque de la 1LoD incombe à la deuxième ligne de défense, par l'intermédiaire de la gestion indépendante du risque (IRM), dirigée par le chef de la gestion du risque (CRO), avec le soutien des fonctions Gestion du risque opérationnel, Conformité et autres fonctions de contrôle. La 2LoD est responsable de surveiller et de remettre en question la gestion du risque opérationnel à Citibanque Canada, en aidant de façon proactive les activités, les opérations, la technologie et les autres fonctions à renforcer l'efficacité des contrôles et à gérer les risques opérationnels dans l'ensemble des produits, des secteurs d'activité et des régions. La fonction Conformité assure une surveillance indépendante du risque réglementaire et juridique, en veillant au respect des lois, des règlements et des politiques internes applicables. Les risques opérationnels sont également pris en compte lorsque de nouveaux produits et activités commerciales sont élaborés et que des processus sont conçus, modifiés ou obtenus par d'autres moyens.

Troisième ligne de défense (3LoD) : La fonction Audit interne de Citibanque Canada constitue la troisième ligne de défense et fournit une assurance indépendante et objective que la gestion du risque, la gouvernance et les contrôles internes fonctionnent correctement afin d'aider Citibanque Canada à atteindre ses objectifs.

Surveillance du conseil d'administration et de la haute direction : Le conseil d'administration de Citibanque Canada ou le Comité de coordination national (CCC) examine et approuve l'approche globale en matière de gouvernance du risque opérationnel. Le conseil d'administration a la responsabilité ultime de veiller à ce qu'un cadre de gestion du risque opérationnel efficace soit en place et est responsable d'approuver la stratégie de Citibanque Canada et de formuler l'appétit global de Citibanque Canada pour le risque opérationnel. Ces comités sont responsables d'examiner, de remettre en question et de faire remonter les principales questions liées au risque opérationnel, en veillant à leur harmonisation avec les seuils d'appétit pour le risque. Le chef de la gestion du risque (CRO) est le dirigeant responsable du risque opérationnel. Des procédures claires de déclaration et d'escalade sont définies, assurant la responsabilisation et la communication rapide des questions liées au risque.

Système de mesure du risque opérationnel

Citibanque Canada utilise une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives pour mesurer le risque opérationnel.

Mesure des fonds propres réglementaires : L'approche standard simplifiée est utilisée pour calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel aux fins des fonds propres réglementaires (Pilier 1)

Programmes de gestion du risque global et granulaire : Le ORMF définit deux approches distinctes :

- Les expositions globales au risque opérationnel sont gérées au moyen de programmes efficaces d'identification du risque et d'appétit pour le risque, supervisés par la gestion du risque d'entreprise.
- Les expositions granulaires au risque opérationnel sont gérées au moyen de divers programmes de risque opérationnel, à savoir les évaluations des risques et des contrôles, la gestion des problèmes, la collecte des pertes, les leçons tirées et l'analyse de scénarios.

Évaluation des fonds propres économiques (ECA) : En plus du calcul des fonds propres réglementaires du pilier 1, Citibanque Canada évalue l'adéquation des fonds propres réglementaires au moyen du processus ICAAP. Cette évaluation tient compte des éléments du profil de risque opérationnel, notamment :

- Historique des pertes – événements historiques de pertes liées au risque opérationnel
- Simulation de crise – résultat tiré d'un modèle de pertes de crise opérationnelles sur un an selon une fréquence de 1 sur 50.
- Analyse prospective de scénarios de risque opérationnel, y compris des scénarios visant les risques importants non représentés par les événements historiques de pertes (p. ex., risques cybernétiques et liés aux tiers)
- Évaluation des événements idiosyncrasiques – fondée sur les événements de pertes opérationnelles les plus importants dans l'historique récent sur cinq ans.

Conformité à l'appétit pour le risque : Au cours de 2025, Citibanque Canada s'est entièrement conformée à toutes ses mesures de l'appétit pour le risque opérationnel. Le Comité de coordination national de Citibanque Canada surveille les risques opérationnels et les tendances de façon continue, y compris l'examen des directives réglementaires et de surveillance, des pratiques exemplaires mondiales et de l'évolution organisationnelle.

Cadre de déclaration du risque opérationnel à la haute direction et au conseil d'administration

Citibanque Canada dispose d'un cadre de déclaration bien défini pour veiller à ce que les principaux risques opérationnels soient communiqués régulièrement au conseil d'administration et à la haute direction.

La Gestion des risques de Citibanque Canada surveille le profil de risque opérationnel de façon continue et veille à ce que des rapports suffisamment détaillés soient fournis à :

- Le Comité de coordination national de Citibanque Canada (CCC); et
- Le Comité de gestion des risques du conseil d'administration de Citibanque Canada

Ces rapports précisent comment Citibanque Canada exerce ses activités dans les limites convenues de l'appétit pour le risque et couvrent les éléments suivants :

- Le profil de risque opérationnel, y compris les risques importants.
- Événements importants liés au risque opérationnel
- Risques nouveaux et émergents
- Respect des seuils d'appétit pour le risque

Atténuation du risque et transfert du risque

Citibanque Canada utilise divers mécanismes d'atténuation du risque et de transfert du risque pour gérer le risque opérationnel :

Atténuation par politique et cadre : L'appétit pour le risque opérationnel et les limites de Citibanque Canada sont régis par l'énoncé de l'appétit pour le risque de Citibanque Canada. L'ORMF et sa hiérarchie de documents de politique établissent les exigences minimales pour l'identification, la mesure, la surveillance, le contrôle et la déclaration uniformes du risque opérationnel.

Établissement des contrôles : La fonction ORM, qui relève de la deuxième ligne de défense, aide de façon proactive les activités, les opérations, la technologie et les autres fonctions à renforcer l'efficacité des contrôles et à gérer les risques opérationnels. Des évaluations des risques et des contrôles sont réalisées afin d'identifier les principaux risques et d'évaluer le caractère suffisant des contrôles existants.

Transfert du risque – Assurance : En plus de la gamme robuste de processus liés au risque opérationnel décrits ci-dessus, Citibanque Canada transfère également l'exposition à certaines pertes potentielles liées au risque opérationnel au moyen d'assurances appropriées (p. ex., assurance des bâtiments pour les événements causant des dommages matériels). Cette assurance n'est pas prise en compte dans les évaluations de l'adéquation des fonds propres.

Réserves de capital : En dernier ressort, la solide position de capital de Citibanque Canada lui permet d'absorber des pertes opérationnelles importantes. Les réserves de capital font partie de l'expression de l'appétit modéré pour le risque de Citibanque Canada, parallèlement à l'efficacité des contrôles clés, aux pertes réalisées, aux quasi-incidents à risque élevé et aux scénarios de risque.

Mesures et Bâle III

L'approche standard simplifiée est utilisée pour calculer le risque opérationnel aux fins des fonds propres réglementaires.

12. Actions – Divulgence des positions du portefeuille d’intermédiation bancaire

La Banque n’a aucune exposition aux placements en actions dans le portefeuille bancaire aux 31 décembre 2025 et 2024.

13. Risque lié aux taux d’intérêt dans le portefeuille d’intermédiation bancaire

Divulgations qualitatives

Le risque de taux d’intérêt provenant des portefeuilles autres que de négociation découle de l’incidence éventuelle des variations des taux d’intérêt sur le produit de l’intérêt net de Citibank Canada et des changements touchant le Cumul des autres éléments du résultat étendu (pertes) de son portefeuille de titres de créance.

Produit de l’intérêt net, à risque

Le produit de l’intérêt net, aux fins de l’exposition au risque de taux d’intérêt, correspond à la différence entre le rendement tiré des actifs non commerciaux du portefeuille (y compris les prêts aux clients) et le taux payé sur les éléments de passif (ce qui comprend les dépôts effectués par les clients ou les emprunts effectués par une entreprise). Le revenu d’intérêt net varie en fonction des fluctuations des taux d’intérêt, des montants et de la composition des actifs et des passifs et du moment où sont modifiés les taux contractuels et présumés applicables aux éléments d’actif et de passif en fonction des taux du marché.

La Banque utilise plusieurs mesures pour mesurer le risque lié au taux d’intérêt de son portefeuille bancaire. L’exposition aux taux d’intérêt (IRE) est une mesure clé qui analyse l’incidence d’une série de scénarios sur les revenus nets d’intérêts du portefeuille bancaire de la banque par rapport à un scénario de référence. L’IRE ne représente pas une prévision des revenus nets d’intérêts de la Banque. Les scénarios, méthodologies et hypothèses utilisés dans cette analyse sont périodiquement évalués et améliorés en réponse aux changements dans l’environnement du marché, aux changements dans la composition du bilan de la Banque, aux améliorations de la modélisation de la Banque et à d’autres facteurs.

Pour gérer efficacement les variations des taux d’intérêt, la Banque peut modifier la tarification des nouveaux prêts et dépôts de la clientèle, acheter des titres à taux fixe, contracter des emprunts à long/court terme, à taux fixe ou variable, ou conclure des transactions sur des produits dérivés présentant des expositions aux risques opposées.

Citibank Canada évalue régulièrement la viabilité de ces stratégies ou d’autres stratégies de réduction de ses risques de taux d’intérêt et elle met en œuvre ces stratégies lorsqu’elle considère que les mesures à adopter sont prudentes.

La Banque gère le risque de taux d’intérêt de façon regroupée dans l’ensemble de l’entreprise. Les procédures de la Banque nécessitant des interactions avec la clientèle créent des positions sensibles aux taux d’intérêt, ce qui comprend des prêts et des dépôts, dans le cadre des activités courantes. Le Trésor de la Banque (Trésor du Canada) regroupe ces positions à risque et les gère de manière centralisée. Fonctionnant dans les limites établies, le Trésor du Canada prend des décisions de positionnement et utilise des outils, tels que le portefeuille de titres de placement de la Banque, les emprunts à long terme/court terme et les dérivés sur taux d’intérêt, pour cibler le profil de risque souhaité.

Les changements dans la position du risque lié au taux d'intérêt de Citibank Canada reflètent les changements accumulés dans tous les actifs et passifs non commerciaux, avec des impacts potentiellement importants et compensatoires, ainsi que les décisions de positionnement du Trésor du Canada.

Les risques liés aux taux d'intérêt dans les portefeuilles non négociés de la Banque estimés à l'aide d'un ensemble commun de normes définissent, mesurent et rendent compte du risque. Citibank Canada est tenue d'établir un cadre de risque du marché qui définit clairement les profils de risque et qui respecte les paramètres de l'appétence pour le risque global de la Banque. Dans tous les cas, le Trésor du Canada est en fin de compte responsable du respect des limites définies. Ces limites sont surveillés mensuellement par l'agent principal de gestion des risques et le CCC. Toutes ces limites sont approuvées par l'agent principal de gestion des risques, le CCC et le Conseil. Citibank Canada utilise des mesures supplémentaires, y compris des test de résistance de l'impact des mouvements non linéaires des taux d'intérêt sur le revenu d'intérêt net

Divulgations quantitatives

La gestion du risque de taux d'intérêt est fondée sur la surveillance de la sensibilité des éléments d'actif et de passif financiers de la Banque face à différents scénarios de taux d'intérêt standard et non standard. Les scénarios standards pris en compte comprennent une baisse ou une hausse parallèle de 100 points de base de toutes les courbes de rendement à l'échelle mondiale. Au 31 décembre 2025, une variation à la hausse de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait légèrement le résultat net d'environ 0,9 million de dollars (2024 – augmentation du résultat net de 7,1 millions de dollars) au cours des douze prochains mois, en supposant que la direction ne prenne aucune mesure. Une variation à la baisse de 100 points de base entraînerait une réduction du résultat net d'environ 1,2 million de dollars (2024 – réduction du résultat net de 8,0 millions de dollars).

14. Rémunération

Introduction

La section sur la rémunération de la présente divulgation est préparée au niveau de Citibanque Canada (« Banque ») et s'applique à tous les secteurs d'activité de la Banque.

Gouvernance

Comité de rémunération à l'échelle mondiale

Le Compensation, Performance Management and Culture Committee (« Comité CPC ») est un comité dûment constitué du conseil d'administration de Citigroup Inc. (« Citi » ou la « société »), qui supervise les politiques et pratiques mondiales de rémunération de Citi. Son mandat est documenté dans la charte du Comité CPC, accessible en ligne à l'adresse :

<https://www.citigroup.com/rcs/citigpa/storage/public/compensation-performance-management-and-culture-committee-charter.pdf>

Les membres du comité CPC sont tous des administrateurs indépendants non dirigeants, sélectionnés et nommés en fonction de leur expérience générale en affaires, et plus particulièrement en matière de rémunération, de gouvernance d'entreprise et/ou de questions réglementaires. Le Comité CPC s'appuie sur l'expérience considérable des administrateurs non-membres de la direction du conseil d'administration de Citigroup Inc. et est habilité à faire appel à l'expertise et aux conseils internes et externes qu'il juge appropriés. Le Comité CPC sollicite également les conseils d'un consultant indépendant en rémunération, qui est actuellement FW Cook, pour les aspects liés à la rémunération des membres de la haute direction.

Le Comité CPC examine chaque année les structures de rémunération des hauts dirigeants de Citi et d'un certain nombre de personnes hautement rémunérées et/ou réglementées, conformément aux lignes directrices établies par le Comité CPC. Il assure la surveillance de la conception et de la structure des programmes incitatifs à l'échelle mondiale dans le contexte de la gestion des risques.

Conseil d'administration de Citibank Canada

Le Conseil d'administration de la Banque supervise la stratégie de la Banque en matière de capital humain, y compris la stratégie en matière de talents, la planification de la relève et les attributions totales. Dans l'exercice de cette responsabilité, le Conseil tiendra compte de l'alignement sur le plan stratégique de la Banque et du respect de la déclaration d'appétit pour le risque et du système de contrôle interne de la Banque.

Le Conseil d'administration examinera et approuvera

- (a) la planification de la succession, la sélection et la nomination, les performances annuelles, les objectifs et la rémunération du PDG, de la haute direction et des responsables des fonctions de surveillance,
- (b) ainsi que la révocation ou le remplacement du PDG, le cas échéant, ce qui exclura le membre qui est le PDG.

Dans l'exercice de ces responsabilités, au moins une fois par an, le Conseil d'administration examinera et surveillera les progrès du PDG, des cadres supérieurs et des responsables des fonctions de surveillance par rapport à leurs objectifs de performance, sur la base des rapports et des recommandations du Comité de révision et de gouvernance.

Philosophie de rémunération de Citi

La rémunération des employés est un outil essentiel pour Citi afin d'attirer et de retenir les meilleurs talents et d'exécuter avec succès ses objectifs d'entreprise. Les programmes de rémunération de Citi sont conçus pour équilibrer de manière appropriée les incitatifs offerts aux employés qui prennent des risques pour atteindre des objectifs de performance financière, tout en gérant prudemment ces risques et en tenant compte d'autres impératifs.

La philosophie de la rémunération de Citi a été élaborée et approuvée par le Comité CPC, en consultation avec la direction, des consultants indépendants, les responsables des risques de Citi, les RH et les fonctions concernées.

La philosophie de rémunération de la Société est conforme à celle de Citi, disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.citigroup.com/rcs/citigpa/storage/public/comp_philo.pdf

La philosophie de rémunération décrit les principaux objectifs de Citi en matière de rémunération, qui sont les suivants :

- Inciter à une conduite conforme aux intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes;
- Renforcer une culture d'entreprise fondée sur la responsabilisation, l'excellence et le respect des normes éthiques et de contrôle les plus élevées, conformément aux principes de leadership de Citi;

- Encourager une prise de décisions prudente, individuelle et collective, à l'égard du risque, conformément aux directives réglementaires applicables et à l'énoncé de mission et de proposition de valeur de Citi;
- Servir d'outil pour attirer et retenir les meilleurs talents et récompenser ceux qui adoptent des comportements appropriés soutenant les objectifs de l'entreprise Citi;
- Encourager les comportements qui servent les intérêts de nos clients, de nos actionnaires et les objectifs de l'organisation; et
- Harmoniser la rémunération avec l'atteinte d'objectifs importants en matière de risque et de contrôle, de réglementation, de stratégie et de finances.

La philosophie de rémunération de Citi a été examinée par le CPC au T1 2025 et aucun changement important n'a été apporté.

Haute direction et autres preneurs de risques importants

Les membres de la haute direction de Citibanque Canada comprennent le chef de la direction, les chefs des fonctions (chef des finances, trésorier, chef du contentieux, chef de la conformité, chef de la gestion du risque, chef de l'audit interne, chef des ressources humaines, chef des communications) et les chefs d'entreprise qui dirigent les activités de services, de marchés, de banque et de gestion de patrimoine de la Banque.

Conformément aux exigences réglementaires en matière de rémunération, Citi entreprend un exercice continu pour cibler les employés dont les activités professionnelles ont un impact important sur le profil de risque de l'entreprise. En général, ces employés peuvent être assujettis à d'autres obligations en vertu des règlements pertinents en matière de rémunération. Aux fins de réglementation aux États-Unis, ces employés sont appelés « employés visés ».

Les employés visés sont identifiés au niveau mondial conformément aux directives interinstitutionnelles sur les « politiques de rémunération incitative judicieuses » publiées par les régulateurs américains. Citi a mis au point un cadre systématique pour cibler les salariés qui sont des employés visés dans toutes ses entités à l'échelle mondiale. Ce cadre repose sur une identification structurée des rôles dans la gestion des principaux risques financiers (y compris les mesures des revenus et du capital à risque) et non financiers (p. ex. le risque lié à la franchise). Cette catégorie de personnel est incluse dans la rubrique « Autres preneurs de risques importants » dans les tableaux de données quantitatives accompagnant cette déclaration de rémunération.

Conception et structure de la rémunération

Rémunération fixe

La rémunération fixe est établie de façon appropriée afin d'attirer, de fidéliser et de motiver les employés conformément aux pratiques du marché. La rémunération fixe reflète principalement l'expérience professionnelle de l'employé et les responsabilités organisationnelles énoncées dans sa description de poste et ses conditions d'emploi, et comprend le salaire et les régimes de retraite et d'avantages sociaux offerts aux employés dans le cadre d'un régime global de rémunération.

Rémunération variable

Citi applique une politique de rémunération flexible, dans laquelle la rémunération variable est discrétionnaire, soumise aux performances individuelles, commerciales et de l'entreprise, et peut être réduite à zéro, lorsque la loi le permet.

Le régime Discretionary Incentive and Retention Award Plan (« DIRAP ») de Citi est le régime en vertu duquel les employés reçoivent des primes annuelles à l'échelle mondiale. Il est conçu pour inciter, pour récompenser et pour retenir les employés en fonction de leur contribution et de leur rendement actuels et éventuels.

Reports

Chez Citi, la rémunération variable est généralement attribuée en espèces et en actions Citi ou en instruments liés aux actions, et est soumise à des périodes de report obligatoires lorsque la rémunération variable annuelle totale de l'individu dépasse les seuils fixés à l'échelle mondiale. Citi estime que l'attribution d'actions et de primes différées est un moyen efficace d'aligner les intérêts des employés sur ceux des actionnaires et des autres parties prenantes.

Au Canada, les attributions différées sont fournies sous forme d'unités d'actions différées en espèces, calculées au prorata sur trois ans.

La partie restante (non différée) de la rémunération variable est versée en espèces immédiates.

Ajustements ex post

Les primes différées disposent de mécanismes d'ajustement ex post qui peuvent entraîner l'annulation de tout ou partie des montants impayés. Ces conditions assurent un équilibre approprié à l'égard du risque et harmonisent le versement réel aux employés avec le rendement de l'entreprise, et comprennent notamment : des conditions dans lesquelles une attribution non acquise peut être réduite ou annulée s'il est déterminé que le participant :

- a reçu une attribution en fonction de relevés financiers publics et vérifiés substantiellement inexacts; ou
- a sciemment fourni des informations matériellement inexactes concernant des états financiers publiés publiquement; ou
- le participant a fait preuve de négligence grave.

Résultat défavorable important/Violation de toute condition relative à une limite de risque importante

Pour les employés couverts, le report intégral peut être annulé s'il est déterminé que le participant a eu une responsabilité importante à l'égard d'un résultat défavorable important (MAO) ou d'une violation de toute limite de risque importante (MVRL). Un MAO désigne tout incident qui cause un préjudice important à Citi. Une MVRL signifie que le participant a violé de façon importante toute limite de risque importante établie ou révisée par la haute direction et/ou la gestion du risque. Responsabilité importante signifie que le participant a adopté une conduite, ou était responsable d'une conduite, qui a entraîné un incident qui a été déterminé comme étant un MAO ou qui est imputable à l'événement en vertu de la Global Disciplinary Review Policy. Une portion de l'attribution différée en actions sera annulée s'il est déterminé que le participant a eu une responsabilité importante à l'égard d'une perte importante pour Citi.

Récupération

Si Citigroup détermine dans un délai de trois ans qu'une condition de règlement d'une attribution n'a pas été respectée, la banque peut récupérer la portion distribuée de l'attribution, ainsi que tout paiement en espèces, avant toute retenue d'impôt ou autre retenue.

Autres politiques clés en matière de rémunération

Exigences d'actionnariat

Certains cadres supérieurs sont assujettis à des engagements en matière de détention d'actions, afin d'assurer une harmonisation accrue des intérêts des cadres avec ceux des actionnaires et des autres parties prenantes. De plus, l'acquisition des droits liés aux attributions différées n'est pas accélérée en cas de cessation d'emploi, sauf en cas de décès. Cela garantit que les intérêts des dirigeants demeurent alignés sur ceux des actionnaires, même après la fin de leur emploi.

Lien entre la rémunération et le rendement

La rémunération est déterminée par une combinaison de facteurs, qui incluent la performance/contribution de l'entreprise, de l'activité et de l'individu. Les évaluations de rendement individuelles reflètent à la fois les résultats obtenus et la manière dont ils ont été obtenus. Les évaluations de performance orientent ensuite les décisions relatives aux primes.

Planification du capital et de la liquidité

Afin de veiller à ce que les attributions, le versement et l'acquisition des droits liés à la rémunération variable ne nuisent pas au maintien d'une base de capital saine, la solidité financière et la liquidité sont prises en compte avant le cycle de rémunération de fin d'exercice.

Citigroup utilise un ensemble complet de mesures de rendement pour évaluer son rendement à l'échelle de la banque et celui de ses différents secteurs d'activité. Les mesures financières comprennent, sans s'y limiter, le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RoTCE), la valeur comptable corporelle par action, le résultat net et le résultat par action. Les autres mesures comprennent, sans s'y limiter, les ratios d'efficacité opérationnelle, les ratios de charges, les ratios de liquidité et l'atteinte des objectifs réglementaires et stratégiques.

Détermination des réserves de primes à l'échelle de l'entreprise

Les réserves de primes de Citi sont calculées à l'échelle de l'entreprise. Le processus de détermination des bassins de rémunération incitative comprend la prise en compte de mesures de performance équilibrées en fonction des risques, limitant ainsi les incitations pour les employés à prendre des risques imprudents.

Le programme de rémunération incitative de Citi est un programme discrétionnaire. Le niveau de toute réserve de primes est établi en fonction de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que de considérations discrétionnaires, notamment la performance par rapport aux risques clés (y compris le risque de conduite, le risque opérationnel, etc.) et les objectifs de contrôle.

Les répartitions des enveloppes entre les employés individuels tiennent également compte du risque, en fonction des notes de rendement dans le pilier Risque et contrôle de notre cadre de gestion du rendement (« PM Framework »).

Performance individuelle

Les différents processus de performance et de responsabilisation de Citi alignent les pratiques de rémunération de Citi sur la stratégie globale, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme. Ils renforcent la réalisation des objectifs et le comportement attendu pour garantir des résultats appropriés en matière de responsabilisation, de performance et de rémunération.

L'un des principes de rémunération de Citi est de « rémunérer les employés en fonction de la réalisation des objectifs, de l'incarnation des principes de leadership de Citi et des performances ajustées au risque démontrées au fil du temps, équilibrées par une reconnaissance appropriée des résultats et des contributions à court terme ».

Le PM Framework s'applique à tous les employés de Citi à l'échelle mondiale et la structure repose sur quatre piliers généraux : leadership, risque et contrôle, rendement financier¹, et résultats pour les clients et la franchise. Les employés établissent des objectifs de rendement pour l'année de rendement en fonction des trois piliers de rendement que sont le risque et contrôle, le rendement financier et les résultats pour les clients et la franchise. Le pilier Leadership harmonise le rendement individuel d'un employé avec la culture et les objectifs stratégiques de Citi et est évalué au moyen des principes de leadership de Citi.

La performance des employés est évaluée sur une échelle de quatre points à la fin de l'année par une évaluation du gestionnaire. Les notes d'évaluation générées par ce cadre de gestion des performances sont utilisées pour déterminer la rémunération des employés.

Les notes des piliers sont converties en deux notes de performance : une note « How » (composée uniquement de l'évaluation du pilier de rendement Leadership) et une note « What » (calculée automatiquement en fonction des notes combinées des sous-piliers applicables). Les deux notes de performance (« Comment » et « Quoi ») ont le même poids, mais il n'existe pas de note globale combinée.

Les principes de leadership de Citi, par rapport auxquels les performances des employés sont évaluées, représentent les qualités, les comportements et les attentes que les employés de Citi doivent incarner pour remplir la mission de Citi, qui consiste à favoriser la croissance et le progrès économique. Ils contribuent également à instaurer une culture qui valorise l'excellence du service client, l'excellence des contrôles et l'excellence opérationnelle.

Les principes de leadership sont décrits ci-dessous :

Nous assumons notre responsabilité.	Nous nous mettons au défi les uns les autres d'atteindre un niveau plus élevé dans tout ce que nous faisons. • Accueillir le changement avec optimisme, curiosité et résilience. • S'exprimer avec franchise et accueillir favorablement la remise en question par les autres. • Apprendre des expériences, s'adapter et s'améliorer. • Prioriser le bien commun lorsque l'on contribue aux décisions de groupe et qu'on les respecte.
Nous tenons fièrement nos promesses.	Nous visons l'excellence du service client, l'excellence des contrôles et l'excellence opérationnelle. • Simplifier, standardiser et clarifier le travail. • Se tenir responsable, et tenir les autres responsables, de la gestion du risque au moyen de contrôles appropriés. • Créer de la valeur à long terme en corrigeant les causes profondes. • Être fiers de toujours faire ce qui est juste.
Nous réussissons ensemble.	Nous apprécions et apprenons de différentes perspectives pour dépasser les attentes des parties prenantes • Éliminer les obstacles afin d'offrir le meilleur de Citi. • Mesurer le rendement du point de vue de nos parties prenantes. • Investir dans les collègues de tous les horizons. • Faire preuve d'empathie envers les collègues, les clients et les collectivités.

¹ Le pilier Rendement financier ne s'applique pas aux employés de la Gestion des risques, de l'Audit interne et de l'ICRM.

L'établissement d'objectifs est une occasion de veiller à ce que les employés comprennent comment leur travail s'harmonise avec les priorités de leur équipe, de leur secteur d'activité ou groupe, et de Citi. Les objectifs reflètent ces priorités ainsi que les principes de leadership de Citi nécessaires pour les atteindre. À mesure que les priorités d'affaires évoluent, les objectifs sont examinés et révisés, et Citi demande aux gestionnaires d'examiner les objectifs afin de veiller à ce qu'ils reflètent adéquatement les responsabilités individuelles des employés et qu'ils soient harmonisés avec les priorités stratégiques de l'équipe et du secteur d'activité dans son ensemble. Les employés sont également invités à harmoniser leurs objectifs avec les piliers de gestion du rendement de Citi.

Rémunération des employés exerçant des fonctions de contrôle :

Citi maintient l'indépendance du processus de rémunération pour les fonctions de contrôle (p. ex., ICRM, Gestion des risques, Audit interne) afin de réduire au minimum toute possibilité de conflits d'intérêts.

Alors que les niveaux de rémunération sont influencés par la performance globale de Citi, la rémunération individuelle des employés occupant des fonctions de contrôle est déterminée en fonction de leur performance par rapport à des objectifs pertinents à leur fonction, et évaluée dans le cadre de leurs fonctions respectives.

Les décisions relatives à la gestion du rendement et à la rémunération du personnel des fonctions de contrôle sont dirigées par la direction de la fonction, et non par l'unité d'affaires. Les employés engagés dans des fonctions de contrôle ont des lignes hiérarchiques distinctes, relevant des responsables de fonctions qui sont séparés de l'entreprise. Les gestionnaires de fonctions sont responsables de la reconnaissance des employés concernés, tant en ce qui concerne la rémunération de fin d'année, que les augmentations salariales et les promotions. Les fonctions se voient attribuer une enveloppe de primes distincte de celle des secteurs d'activité générateurs de revenus, et les décisions concernant la répartition de ces enveloppes sont prises au sein des fonctions elles-mêmes.

Le pilier de la performance financière ne s'applique pas aux employés des secteurs de la gestion des risques, de l'audit interne et de l'ICRM.

Divulgations quantitatives

Rémunération versée au cours de l'exercice financier (en milliers)

Le tableau ci-dessous présente des données quantitatives sur la rémunération pour l'exercice financier.

Montant de la rémunération en milliers de dollars canadiens		Cadres supérieurs	Autres preneurs de risques importants
Rémunération fixe	Nombre d'employés	12	29
	Rémunération fixe totale (lignes 3 + 5 + 7)	5 183	10 870
	Dont : en espèces	4 642	9 685
	Dont : différée	-	-
	Dont : actions ou autres instruments liés à des actions	-	-
	Dont : différée	-	-
	Dont : autres formes	541	1 185
	Dont : différée	-	-
	Nombre d'employés	11	28

Rémunération variable	Rémunération variable totale (lignes 11 + 13 + 15)	6 457	9 027
	Dont : en espèces	4 259	6 791
	Dont : différée	-	-
	Dont : actions ou autres instruments liés à des actions	2 198	2 236
	Dont : différée	2 198	2 236
	Dont : autres formes	-	-
	Dont : différée	-	-
Rémunération totale (2 + 10)		11 640	19 897

Paielements spéciaux (en milliers)

Le tableau suivant fournit des informations quantitatives sur les paiements spéciaux pour l'exercice.

Paielements spéciaux en milliers de CAD	Primes garanties		Primes à la signature		Indemnités de départ	
	Nombre d'employés	Montant total	Nombre d'employés	Montant total	Nombre d'employés	Montant total
Haute direction et autres preneurs de risques importants (i)	1	100	-	-	2	2 046

Rémunération différée (en milliers)

Le tableau suivant fournit des informations quantitatives sur la rémunération différée et retenue.

Rémunération différée et conservée en milliers de dollars canadiens	Montant total de la rémunération différée en cours (ii)	Dont : Montant total des rémunérations différées et retenues en cours exposées à un ajustement ex post explicite et/ou implicite	Montant total des amendements au cours de l'année en raison d'ajustements explicites ex post	Montant total des amendements intervenues au cours de l'année en raison d'ajustements implicites ex post	Montant total des rémunérations différées versées au cours de l'exercice
Cadres supérieurs	9 901	9 901	460	3 843	2 403
Espèces	308	308	-	-	100
Actions	5 570	5 570	-	2 231	379
Instruments liés aux espèces	4 023	4 023	460	1 612	1 923
Autre	-	-	-	-	-
Autres preneurs de risques importants	6 694	6 694	-	2 682	2 529
Espèces	-	-	-	-	-
Actions	990	990	-	397	238

Instruments liés aux espèces	5 705	5 705	-	2 285	2 291
Autre	-	-	-	-	-
Total	16 595	16 595	460	6 525	4 932